

**EXIGENCES D'ISOLATION THERMIQUE ET DE VENTILATION POUR LES BATIMENTS
A TRANSFORMER, SANS CHANGEMENT D'AFFECTATION**

Formulaire à remplir et à joindre au dossier de la demande de permis de bâtir.

Remarque : s'il s'agit d'une transformation, avec changement d'affectation, le formulaire à remplir est celui établi pour les bâtiments à construire.

1. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Dossier N°

Date/...../.....

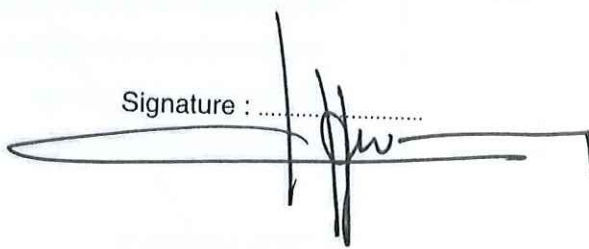
Nature de l'ouvrage : Régularisation d'une maison
Adresse : Avenue Felix 22
Code postal : 1330 Localité : RIXENSART
Section cadastrale du terrain : G 122 8 N° de parcelle :
Maître de l'ouvrage : MR B. BINET & Mme B. FURNARI
Architecte : Bureau d'architecture P. HERTSENS SRL
Date de début de la construction : 15/06/1998

2. DECLARATION DE L'ARCHITECTE :

Je soussigné, Paul HERTSENS architecte, domicilié à 1170 Bruxelles Avenue des Naïades 15 certifie que la partie transformée du bâtiment répond aux exigences d'isolation thermique et de ventilation fixées au chapitre XVII bis du Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

Les valeurs indiquées au présent formulaire, sont conformes au plan des travaux, ainsi qu'au cahier des charges à établir.

Date : 21/05/2020

Signature : 

3. DECLARATION DU MAITRE DE L'OUVRAGE :

Je soussigné, maître de l'ouvrage, domicilié à déclare avoir pris connaissance des exigences d'isolation thermique et de ventilation fixées au chapitre XVII bis du Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

Je m'engage à veiller à ce que l'exécution des travaux soit conforme aux valeurs indiquées au présent formulaire.

Date :

Signature :


Béatrice
Furnari


Binet
Bernard

**EXIGENCES D'ISOLATION THERMIQUE ET DE VENTILATION POUR LES BATIMENTS
A TRANSFORMER, SANS CHANGEMENT D'AFFECTATION**

Formulaire à remplir et à joindre au dossier de la demande de permis de bâtir.

Remarque : s'il s'agit d'une transformation, avec changement d'affectation, le formulaire à remplir est celui établi pour les bâtiments à construire.

1. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Dossier N°

Date/...../.....

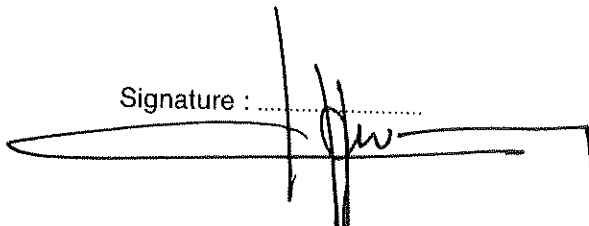
Nature de l'ouvrage : Régularisation d'une maison
Adresse : Avenue Felix 22
Code postal : 1330 Localité : RIXENSART
Section cadastrale du terrain : G 122 8 N° de parcelle :
Maître de l'ouvrage : MR B. BINET & Mme B. FURNARI
Architecte : Bureau d'architecture P. HERTSENS SRL
Date de début de la construction : 15/06/1998

2. DECLARATION DE L'ARCHITECTE :

Je soussigné, PAUL HERTSENS architecte, domicilié à 1170 Bruxelles Avenue des Naiades 15 certifie que la partie transformée du bâtiment répond aux exigences d'isolation thermique et de ventilation fixées au chapitre XVII bis du Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

Les valeurs indiquées au présent formulaire, sont conformes au plan des travaux, ainsi qu'au cahier des charges à établir.

Date : 2/05/2020

Signature : 


3. DECLARATION DU MAITRE DE L'OUVRAGE :

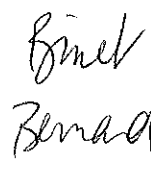

Je soussigné, maître de l'ouvrage, domicilié à déclare avoir pris connaissance des exigences d'isolation thermique et de ventilation fixées au chapitre XVII bis du Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

Je m'engage à veiller à ce que l'exécution des travaux soit conforme aux valeurs indiquées au présent formulaire.

Date :

Signature :

 Béatrice
Furnari

 Binet
Bernad 

RAPPORT ARCHITECTURAL

PROPRIETE DE

Monsieur Bernard BINET et Madame FURNARI
Habitant à 1330 RIXENSART
Avenue Félix N° 22

ACTES ET TRAVAUX PROJETES

Régularisation d'une maison unifamiliale à
1330 RIXENSART, Avenue Félix N° 22
Cadastré Section G N° 122g
Faisant partie d'un lotissement

Le projet consiste à la régularisation concernant les aménagements exécutés, depuis le dernier permis d'urbanisme :

A l'intérieur du volume existant :

- Modifications de quelques cloisons au rez et au 1^{er} étage comprenant des changements d'affectations des locaux
- L'aménagement d'une surface de bureau au 2^{ème} étage en lieu et place d'un grenier

En façades :

- Mise en place de balustres en béton architectoniques en lieu et place des garde-corps métalliques prévues

En volume :

- La construction d'un abri pour voiture d'une superficie de 58 m²
Le Maître de l'ouvrage a décidé de le démolir
- L'exécution d'une toiture en pente au-dessus de la toiture plate prévue du sas d'entrée
- Ajout d'un auvent sur la façade gauche du bâtiment
- Ajout d'une véranda ouverte en façade arrière côté droit

PARTI ARCHITECTURAL DU PROJET

Le projet tient compte de l'architecture générale du bâtiment existant et des matériaux existants.

1330 RIXENSART, 20.02.2020

Demandeur,
Mr BINET & Mme FURNARI

